



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN
UD CGT 93 ET CONFÉDÉRATION CGT**

Après la relaxe du Secrétaire général de l'UD CGT 93, un acharnement très politique du ministère de la Justice

Le 22 février dernier, le tribunal de Bobigny a relaxé d'une accusation d'outrage à policier notre camarade Hervé Ossant, Secrétaire général de l'UD CGT 93 et membre de la Commission exécutive de la CGT. Ce jugement faisait suite à un rassemblement revendicatif réprimé par les forces de l'ordre, à l'issue duquel notre camarade avait été mis en garde à vue et accusé d'avoir giflé un policier.

Alors qu'Hervé était initialement accusé de violence, c'est sur la base d'une vidéo que son avocate a pu démontrer, au cours du procès, l'inexistence de tout geste violent de sa part. En toute logique, le tribunal a refusé la requalification de l'accusation en outrage et a relaxé notre camarade.

Le procureur (sous la hiérarchie du pouvoir politique par le biais du garde des Sceaux, Ministre de la Justice) vient donc de faire appel de ce jugement et témoigne ainsi d'un acharnement répressif dont le caractère politique est évident.

Il s'agit, tout d'abord, de tenter de retarder pour notre camarade le dépôt d'une plainte pour dénonciation calomnieuse, à l'encontre des policiers à l'origine des poursuites à l'encontre de notre camarade.

Dans le contexte d'examen du projet de loi Sécurité globale, marqué notamment par un fort débat citoyen sur la liberté de filmer les membres des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, il s'agit d'entretenir le doute s'agissant d'une affaire bien embarrassante pour les forces de l'ordre.

Enfin, ce nouvel épisode judiciaire s'inscrit dans un contexte global de répression antisyndicale accrue et de judiciarisation des conflits sociaux.

La CGT réaffirme son soutien plein et entier à Hervé Ossant et à tous les militantes et les militants visés par la répression patronale et gouvernementale, comme sa volonté de poursuivre, sans relâche, le combat pour le respect des libertés syndicales et du droit de manifestation.

Montreuil, le 10 mars 2021